

**Christophe TESTARD**  
Courriel : christophe.testard@uca.fr  
Né le 3 septembre 1987, à Arles (13)



**Professeur des universités**  
Université Clermont Auvergne  
Directeur adjoint du Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)

## **TRAVAUX DE RECHERCHE**

---

### **• Ouvrages**

- 1) ***Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative***, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit public », vol. 304, nov. 2018 (« Ma thèse en 3000 signes », *Dr. adm.*, 2017, n° 3, p. 12 ; Chronique des Thèses, *RFDA*, 2017, n° 6, p. 1219, chron. F. Rolin)
- 2) ***Le contrôle parlementaire du pouvoir de nomination du Président de la République***, Mémoire M2 rech., Lyon 3, Publications de l'Université Lyon 3, n° 15, 2011, 135 p.

### **• Direction d'ouvrage**

- 3) ***Grandes décisions de la jurisprudence administrative lyonnaise***, en co-dir. avec C. Chamard-Heim, C. Meurant, Ch. Testard, E. Untermaier-Kerléo, LexisNexis, 2021

### **• Fascicules**

- 4) « Les sanctions administratives », *JCl. adm.*, fasc. n° 108-40, 1<sup>er</sup> oct. 2019

### **• Articles**

- 5) « L'imprescriptibilité », in AFDA, *Le temps en droit administratif*, Dalloz, 2022, à paraître
- 6) « L'association des Mahorais à l'existence et à la gestion des risques telluriques », in S. Dupouy, O. Dupéré (dir.), *Droit et volcanisme*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, coll. « Colloques et Essais », 2022, à paraître
- 7) « À la recherche du citoyen métropolitain », in Ch. Chabrot (dir.), *Métropole de Lyon, An I : des élections directes, et après ?*, L'Harmattan, coll. « Grate », 2021, à paraître
- 8) « La participation du public : vertus et limites », in Fr. Cafarelli (dir.), *La résilience des territoires exposés aux risques naturels*, Mare & Martin, 2021, à paraître
- 9) « La démocratie administrative locale à l'épreuve du nucléaire civil », in N. Pauthe (dir.), *Le droit public face aux spécificités du nucléaire civil*, Éd. Centre Michel de l'Hospital, 2021, à paraître
- 10) « À la recherche de l'utilité du référé mesures-utiles », Dossier « La loi du 30 juin 2000. Bilan critique d'une réforme exemplaire », *RFDA* 2021, à paraître
- 11) « L'éthique et le droit des marchés publics au défi du droit souple », *Revue éthique publique*, juin 2021
- 12) « L'administration numérique : une responsabilité administrative confortée », *AJDA* 2021, n° 22, p. 1267

- 13) « **Les lignes directrices de gestion : une souplesse éprouvée par le droit de la fonction publique** », *AJDA* 2021, n° 18, p. 1020
- 14) « **L'unité de l'individu face au pouvoir : plaider en faveur de la citoyenneté administrative** », *La Revue du CMH*, mars 2021, n° 22
- 15) « **L'indisponible souplesse des compétences** », *AJDA*, 2020, n° 38, tribune, p. 2177
- 16) « **Service public et lutte contre la Covid-19 : physique d'une confrontation** », *AJDA*, sept. 2020, n° 30, p. 1710
- 17) « **Pour une *sanctuarisation* contentieuse de la participation du public** », *Dr. Adm.*, Juil. 2020, n° 7, p. 21
- 18) « **Secret du délibéré et opinions séparées : un divorce annoncé** », in M. Nicolas-Gréciano, *Secret du délibéré et opinions dissidentes*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, juin 2020, p. 79 et s.
- 19) « **Le code des relations entre le public et l'administration et la cohérence des actes administratifs unilatéraux** », in Fr. Brenet, A.-L. Girard, *Cohérence et actes administratifs*, Éd. de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers, 2020, p. 5 et s.
- 20) « **Peut-on se passer de l'intérêt du service ?** », *RDP*, 2020, n° 1, p. 103 et s.
- 21) « **Le double jeu de l'administré comme acteur de l'environnementalisation du droit** », in Ch. Roux (dir.), *L'environnementalisation du droit. Études en l'honneur de Sylvie Caudal*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2020, p. 139
- 22) « **Le référendum est un procédé de démocratie directe** », « **Le droit administratif est un droit jurisprudentiel, car il n'existe aucun code régissant la matière** », « **Le juge administratif tranche plus souvent en faveur de l'Administration que le juge judiciaire** », « **La parafiscalité ne relève pas, comme son nom l'indique, du droit fiscal** », in A.-L. Chaumette, R. Maurel (dir.), *Les contre-annales de droit public - 66 erreurs que vous ne commettez plus jamais*, Enrick B. Éditions, 2020
- 23) « **La participation du public, vraie fausse solution aux arrêtés anti-pesticides** », *AJDA*, 2019, tribune, p. 1961
- 24) « **Le droit souple, une "petite" source canalisée** », *AJDA*, Dossier « Les petites sources du droit administratif », 2019, n° 16, p. 934
- 25) « **Des "bases administratives" du débat public** », *AJDA*, 2019, n° 4, tribune, p. 201
- 26) « **Le recours à la perte de chance devant les juridictions administratives** », Colloque « La perte de chance devant les juridictions administratives », Compagnie interregionale des experts de justice près la CAA de Lyon, Lyon, 19 nov. 2018, en ligne
- 27) « **Les procédés d'association du public aux décisions prises par l'administration locale** », Colloque « *Les collectivités territoriales et le code des relations entre le public et l'administration* », Université Toulouse 1 Capitole, 14 décembre 2017, *JCP A*, 2018, n° 42
- 28) « **L'anticipation, principe ou défi de l'action administrative ?** », *RFDA*, 2017, n° 2, p. 303
- 29) « **Nomination** », in KADA (N.), MATHIEU (M.), ss la dir. de, *Dictionnaire d'administration publique*, PUG, coll. « Droit et action publique », oct. 2014

• **Notes de jurisprudence (depuis 2012)**

- 30) « **Faire progresser les garanties du contribuable** », note ss CAA Lyon 5 avr. 1993, *Soc. Lorenzy Palanca et 5 juil. 1994, SARL O'Palermo* ; « **Le juge administratif, arbitre des grands projets locaux** », note ss CAA Lyon, 12 juil. 2013, *Asso. Carton rouge et a.* ; « **À la**

recherche des fondements juridiques de la démocratie locale » note ss TA Grenoble, 24 mai 2018, *Préfet de l'Isère*, in C. Chamard-Heim, C. Meurant, Ch. Testard, E. Untermaier-Kerléo (dir), *Grandes décisions commentées de la jurisprudence administrative lyonnaise*, LexisNexis, 2021

- 31) « **Le droit de l'environnement, corridor de la légalité administrative ?** », note ss CE, 19 nov. 2020, *Commune de Val de Reuil et a.*, n° 417362, *Dr. Env.*, n° 296, janv. 2021, p. 34
- 32) « **Affectation du produit d'une taxe : vingt fois sur le métier...** », note ss CAA Lyon, 2 juil. 2020, *Cnauté d'agglomération du Grand Chalon*, n° 19LY02624, *Rev. jurisp. ALYODA*, janv. 2021, n° 1
- 33) « **L'extension de la jurisprudence Czabaj à certaines décisions d'espèce : d'une ambiguïté l'autre** », note ss CE, 25 sept. 2020, *SCI La Chaumière*, n° 430945, *Dr. voirie*, nov-déc. 2020, n° 217, p. 222
- 34) « **Motivation par renvoi...mais motivation tout de même !** », note ss CAA Lyon, 3 avril 2020, *Min. de l'action et des comptes publics*, n° 18LY02503, *Rev. jurisp. ALYODA*, oct. 2020, n° 3
- 35) « **L'assujettissement des associations à la TASCOM : de l'oasis au mirage fiscal** », note ss TA Lyon, 19 nov. 2019, *Association Oasis d'Amour*, n° 1808848, *Rev. jurisp. ALYODA*, mai 2020, n° 2
- 36) « **L'obligation d'agir devant le juge des référés, ardente mais pas urgente** », note ss CE, 27 nov. 2019, *Association Droits d'urgence et a.*, n° 433520, *JCP G*, 2020, n° 7-8, p. 347 et s.
- 37) « **Les premiers pas prometteurs d'un droit commun de l'association du public** », note ss CE Ass., 19 juil. 2017, *Association citoyenne « Pour OCCITANIE Pays Catalan » et autres*, n° 403928 et 403948, *JCP G*, 2017, n° 37, comm. n° 942
- 38) « **Pour une meilleure définition des effets contentieux d'une réserve d'interprétation devant le juge administratif** », note ss CC, 10 fév. 2017, *Epoux G.*, n° 2016-610 QPC, *AJDA*, 2017, n° 20, p. 1177
- 39) « **Un doctorant n'est pas toujours un étudiant comme les autres** », note sous CAA Lyon, 30 mars 2017, *Monsieur C.*, n° 16LY00405, *LPA*, n° 111-112, 6 juin 2017, p. 13
- 40) « **La spécialité de la procédure de sanction fiscale au regard de la charte du contribuable vérifié** », *Rev. jurisp. ALYODA*, 2017, n° 2, p. 4
- 41) « **Entre prévisibilité et motivation des décisions QPC : un équilibre encore à trouver** », note ss CC, 14 avr. 2016, *M. Jean-Marc P.*, n° 2016-533 QPC, *Constitutions*, 2016, n° 2, p. 292
- 42) « **L'annulation des élections municipales de Vénissieux, illustration parfaite de l'office du juge électoral** », note ss CE, 4 fév. 2015, *Elections municipales de Vénissieux* et TA de Lyon, 7 oct. 2014, *M. Girard et autres*, *JCP A*, 2015, n° 8, p. 32
- 43) « **La construction du "Grand Stade" de Lyon : fin de la première mi-temps** », note ss CE, 21 mai 2014, *Asso. Carton rouge et a.*, *JCP A*, 2014, n° 40, p. 50
- 44) « **Le juge administratif au secours utile de la concertation** », note ss CAA Lyon, 13 nov. 2014, *SAS Distribution France Casino et Immobilière Groupe Casino*, *Rev. jurisp. ALYODA*, 2014, n° 3, p. 4
- 45) « **Le recours Tropic en 2013 : ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre** », note ss CAA Lyon, 14 fév. 2013, *Soc. ACS Production*, *Rev. jurisp. ALYODA* 2013, n° 2, p. 1
- 46) « **Transfert d'une activité orchestrale à une structure de droit privé : le chant de l'autonomie** », note ss CAA Lyon, 27 sept. 2012, *Min. du Travail, de l'Emploi et de la Santé*, *Rev. jurisp. ALYODA* 2013, n° 1, p. 1

- 47) « Sécurité juridique et changement des règles de procédure : les doutes levés par la jurisprudence *Danthony* », note ss CAA Lyon, 24 avr. 2012, *Cne de Roybon*, *Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 3, p. 12
- 48) « La responsabilité du fait des lois : un principe d'application limitée », note ss CE 1<sup>er</sup> fév. 2012, *M.B. et EARL de l'Etang de Galetas*, *Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 2
- 49) « La concurrence des recours ouverts aux tiers au contrat : la position dominante du recours "Tropic" », note ss CAA Lyon, 12 janv. 2012, *Soc. Portelinha*, *Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 2, p. 8
- 50) « Les "droits et libertés que la Constitution garantit" : de l'usage d'une notion délicate », note ss CAA Lyon, 14 sept. 2010, *M.Mme L.D.*, *Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 1, p. 12

• **Communications (non publiées)**

- 51) « La justice administrative », Table ronde « *La publicité des procès* », dir. M. Nicolas-Greciano et E. Raschel, Chaire Jean Monnet, Université Clermont Auvergne, 2 avril 2021
- 52) « Les particularismes du juge administratif dans la pratique juridictionnelle française », Table ronde « *La place de la justice administrative dans le système judiciaire – Comparaison France/Russie* », Comitas Gentium, Université d'État de Moscou, 18 décembre 2019
- 53) « Démocratie environnementale et risques liés à une éruption volcanique », Workshop « *Prévention des risques et réaction face aux catastrophes volcaniques* », Université Clermont Auvergne, 9 avril 2019
- 54) « L'autorisation de diffuser une œuvre cinématographique en France », Colloque « *Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur les écrans* », Université Clermont Auvergne, 25-26 oct. 2018
- 55) « La démocratie locale directe à l'épreuve de la loi », Communication au 10ème Congrès français de droit constitutionnel, Lille, 23 juin 2017
- 56) « Réforme et effectivité du principe de participation en matière environnementale », Colloque « *Action citoyenne : aspects fondamentaux et réalités pratiques* », organisé à Lyon par le Laboratoire Droits, Contrats, Territoires de l'Université Lyon 2 et l'Institut de Droit de l'Environnement de l'Université Lyon 3, 28 nov. 2013

**PARCOURS UNIVERSITAIRE**

---

- Sept. 2018 : **Professeur des universités, agrégé de droit public**, Université Clermont Auvergne, Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)
- Sept. 2017 : **Maître de conférences en droit public**, Université Toulouse 1 Capitole, Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication (EA785)
- 2010-2016 : **Doctorat en droit public**
- Titre de la thèse : ***Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative***
  - Thèse soutenue le 29 novembre 2016 à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, sous la direction du Professeur Sylvie CAUDAL devant un jury présidé par le Professeur Benoît PLESSIX (Paris II) et composé des Professeurs Sylvie CAUDAL (Lyon 3), Caroline CHAMARD-HEIM (Lyon 3), Bénédicte DELAUNAY (Tours - *rapporteur*) et Sébastien SAUNIER (Toulouse 1 - *rapporteur*)
  - Autorisation de publication en l'état

- Prix de thèse 2016 de l'Université Jean Moulin Lyon 3

## **ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES**

---

- Directeur adjoint du Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)
- Responsable du M1 Carrières publiques
- Responsable du DU « Droit approfondi de la fiscalité »
- Chargé de mission à la simplification administrative
- Membre élu du CFVU
- Participation aux comités de sélection :
  - Université Clermont Auvergne – recrutement professeur (2019 ; section 02) – MCF contractuel et session synchronisée (2020 ; section 02 ; Président)
  - Université Jean Moulin Lyon 3 – recrutement MCF (2019 ; section 02) – PR (2020 ; section 02)
- Correcteur épreuve « Droit public » concours interne ENA – 2020

### **• Cours magistraux**

#### **2021-22**

- **Droit administratif approfondi**, M2 Administration publique, parcours Carrières publiques
- **Finances et fiscalité locales**, M2 Administration publique, parcours Carrières publiques
- **Droit de la fonction publique**, M1 Administration publique
- **Droit des relations du travail dans le secteur public**, M1 Droit social
- **Fiscalité des personnes et de l'entreprise**, M1 Droit des affaires
- **Droit fiscal**, Licence 2<sup>e</sup> année
- **Questions contemporaines et pouvoirs publics**, Collège de droit, 2<sup>e</sup> année

#### **2020-21**

- **Droit de la CEDH**, M1 Carrières judiciaires
- **Droit international public**, Licence 3<sup>e</sup> année

#### **2019-2020**

- **Droit international public approfondi**, Master 2 Droit public
- **Droit fiscal**, Licence 3<sup>e</sup> année, Université Lumière Lyon 2
- **Droit administratif général**, Licence 2<sup>e</sup> année, Université Lumière Lyon 2 (2<sup>nd</sup> semestre)

#### **2018-2019**

- **Droit administratif général**, Licence 2<sup>e</sup> année, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Licence 2<sup>e</sup> année, Université de Salvador (Buenos Aires, Argentine)

#### **2017-2018**

- **Droit fiscal général**, Licence 2<sup>e</sup> année, Université Toulouse 1 Capitole

#### **2016-2017**

- **Droit fiscal**, Centre de préparation aux concours administratifs (équivalent Licence 3), Université Jean Monnet – Saint-Étienne

### **• Conférences de méthode**

#### **2017-2018**

- **Droit public économique**, Master 1 droit public, Université Toulouse 1 Capitole

- **Préparation aux concours**

**2018-2019**

- **Organisation des autorités publiques sous la Ve République**, préparation ENM, Université Clermont Auvergne

**2017-2018**

- **Droit administratif**, Institut d'études judiciaires (préparation pénitentiaire), Université Toulouse 1 Capitole

**2016-2017**

- **Droit administratif et constitutionnel**, préparation orale, classe préparatoire aux grandes écoles (équivalent Licence 2), Lycée Récamier Lyon - ENS Rennes